

Lille, le 19 janvier 2012

Communiqué de presse

REUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES USAGERS POUR LA SIGNALISATION ROUTIERE SUR L'HARMONISATION DES VITESSES DANS LE DEPARTEMENT DU NORD



La préfecture du Nord a réuni ce mardi 17 janvier la commission consultative des usagers pour la signalisation routière (CCUSR) afin de faire le point sur les limitations de vitesse existantes sur le réseau routier de l'Etat, qui comporte les routes nationales et les autoroutes non concédées.

Cette commission, à l'écoute des usagers de la route, a pour objectif d'identifier les incohérences ou les lacunes de la signalisation routière en place, tout en essayant d'y apporter des solutions. Elle se limite volontairement à la signalisation routière, et se concentre notamment sur :

- les limitations de vitesse,
- le positionnement des limites d'agglomération,
- la lisibilité de la signalisation directionnelle.

Les échanges ont notamment porté sur les moyens de mieux informer les usagers des modifications momentanées de certaines limitations de vitesse en cas de circonstances particulières (chaussée déformée, intervention) ainsi que sur l'amélioration de la lisibilité des changements successifs de vitesse, par exemple sur les bretelles d'accès à l'autoroute.

Si les avis rendus lors de la commission sont consultatifs et n'ont aucun caractère réglementaire, celle-ci permet cependant de faciliter l'écoute entre l'utilisateur et le gestionnaire. La suppression des éventuelles incohérences de signalisation permettra de rendre plus lisible la réglementation et de favoriser son acceptation par les différents usagers, au profit de la sécurité de tous.

En collaboration avec le Conseil général du Nord, la même démarche sera étendue dans les prochaines semaines au réseau routier départemental.

La CCUSR réunit des représentants des professionnels du transport routier, des associations d'usagers de la route et les gestionnaires de réseaux que sont l'Etat, le département et les communes et la SANEF. Les usagers peuvent formuler leurs remarques sur le site Internet de la Maison de la Sécurité Routière : www.nord-msr.fr, via la messagerie d'«alerte signalisation routière» située en page d'accueil.

Depuis sa création en juin 2010, 39 signalements ont été reçus, portant aussi bien sur un panneau manquant ou inadapté (18 % des signalements) que sur des limitations de vitesse (18 %), des signalisations ou radars (15 %) ou encore l'aménagement général de la signalisation routière (15 %).